Protection de l'Enfant

PROTECTION DE L'ENFANCE

RISQUES ET BESOINS AU BURKINA FASO

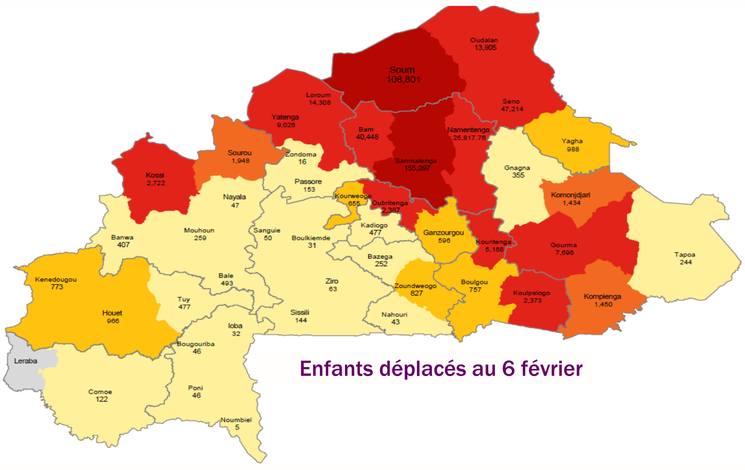

Enfants déplacés au 6 février

En 2020, 948 000 personnes ont besoin de protection dont plus de 559,000 enfants (59%). 756,000 personnes sont déplaces interne dont 449,119 enfants.

Plus de 5% des enfants sont non accompagnés ou séparés. 2% des enfants ont déclaré avoir connu un épisode de violence physique et 6% de cas de violence sexuelle dans la trajectoire du déplacement.

Au moins 88% des enfants déplacés internes sont sans acte de naissance (CONASUR, février 2020). Au moins 13% des mairies dans les 5 régions les plus affectées et 109 centres de santé ne sont pas opérationnelles avec des graves répercussions pour l'enregistrement universel des naissances.

D'après multiples évaluations, monitoring et screening réalisés par différents acteurs humanitaires, la détresse psychologique affectent plus de 85% des enfants déplacées.

Les garçons de 13-17 ans constituent le second groupe le plus exposés aux groupes armés et les enfants de 5-12 ans le cinquième groupe (CONASUR).

La dégradation sécuritaire continuelle limite l'accès aux populations et résulte dans l'absence des services sociaux étatiques qui sont essentielles pour la protection des enfants.

Avec la fermeture de 2,506 écoles, la crise actuelle prive 342,219 élèves d'une protection institutionnelle notamment sous l'encadrement de 10,908 enseignants.

Devant l'extension de l'impact des violences et les besoins et risques, les besoins de financements restent criants (4%).

Ce document a été produit sur la base des données secondaires compilée par le Domaine de Responsabilité de la Protection de l'Enfant. Février 2020.

Protection de l'Enfant